

MONTAGE ET DÉMONTAGE D'ÉCHAFAUDAGES DE PIED (MODULE F2 SUIVANT RECOMMANDATION DE L'AAA)

Durée
3 jours

Date début prochaine session
sur inscription

Nb places dispo.
/

Langue
/

LIEU DE LA FORMATION

IFSB
Référence : S2025
Formateurs : Formateurs de l'IFSB avec la participation de spécialistes en la matière.
Effectif max : 9 participants
Langue : FR;DE;LU
Tarif : 870,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Chef d'équipe des «entreprises de montage pour usage propre» ainsi que le monteur des «entreprises de montage» d'échafaudages de pied.

OBJECTIF

- Connaitre les lois, normes et recommandations en vigueur.
- Etre capable de lire et comprendre un plan de montage.
- Etre capable de monter et démonter des échafaudages en sécurité.
- Etre capable de contrôler un échafaudage après achèvement des travaux de montage ou après des modifications importantes.
- Savoir réaliser un proces-verbal de contrôle.
- Etre capable de dresser et valider un plan de repérage des ancrages.

CONTENU DE LA FORMATION

Formation théorique:
-Réglementation
-Rôle et obligations du monteur et/ou du chef d'équipe
-Risques liés au travail en hauteur et pour la santé
-Technologie des échafaudages et des composants
-Réalisation et contrôle d'échafaudages
Formation pratique:
-Risques liés au travail en hauteur
-Montage et démontage d'échafaudages
-Contrôle d'échafaudages
Evaluation théorique et pratique

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

- En inscrivant le salarié à cette formation, l'employeur s'engage à ce qu'il soit apte médicalement. L'IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.
- Avoir suivi le module «F1» et avoir une expérience professionnelle d'un an entre le module «F1» et le module «F2».

PÉDAGOGIE

La pédagogie s'articule entre une alternance de théorie et de pratique.

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation sera sanctionnée par une évaluation théorique et une évaluation pratique.
Le candidat doit obtenir un score de 70% de bonnes réponses dans l'évaluation théorique et dans l'évaluation pratique.
Chaque candidat recevra une attestation de formation après la réussite de l'évaluation théorique et de l'évaluation pratique.
un recyclage périodique pour la formation échafaudage est exigé tous les 5 ans